

COMMUNE DE VARINFROY

Département de l'OISE

Arrondissement de Senlis

Canton de Nanteuil-le-Haudoin

Tél. : 03.44.87.25.35

mairie@varinfroy.fr

Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	8
Votants	11
Excusés	3
Pouvoirs	3

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Varinfroy

L'an deux mil vingt-cinq

Le : 18 mars à 19h

Le Conseil Municipal de la commune de VARINFROY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de **M. Pascal BONVENTRE**,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2025

Présents : M. BONVENTRE Pascal, M. PIAU Philippe, M.
BRAGUY Jacques, M. DALMARD Pascal., Mme VERGNES
Mélissa,

M. FOURMAUX Guy, GOSSE Jean-Michel, Mme
GOSSE Marie.

Absents excusés : M. FOURNAUX Guillaume, M. VERGNES
Laurent, Mme DARNIS Murielle.

Pouvoir : M. FOURNAUX Guillaume à M. FOURMAUX Guy
M. VERGNES Laurent à Mme VERGNES Mélissa
Mme DARNIS Murielle à M. PIAU Philippe

A été nommé secrétaire de séance : Mme VERGNES Mélissa

L'ordre du jour était le suivant :

1- Approbation des derniers Comptes rendus 2024.

Vote : Unanimité

2- Délibération pour l'autorisation au Maire à procéder sur chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de plafond de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

"Après échanges entre les conseillers, il est procédé au vote"

Vote : Unanimité

3- Délibération Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024.

Après présentation du CFU, le maire est sorti pour ne pas prendre par au vote, Monsieur PIAU Phillippe met au vote :

COMMUNE DE VARINPROY - Commune de Varinproy - CFU - 2024					
I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	241 974,50	190 606,96	432 581,56
	Recettes réalisées (1)	B	110 322,14	185 800,26	296 122,42
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	260 096,45	426 661,50	686 757,95
	Dépenses réalisées (1)	E	160 224,22	192 763,33	372 987,55
	Restes à réaliser	F	77 371,70	0,00	77 371,70
Différence entre les titres et les mandats	Soins des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-69 902,06	-6 963,05	-76 865,11
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	27 863,07	236 638,78	264 501,85
Soins (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-42 039,01	229 675,73	187 636,72
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-77 371,70	0,00	-77 371,70
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-119 410,71	229 675,73	110 265,02

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Vote : Unanimité

4- Délibération affectation de résultat.

Collectivité (code budget) Commune	DELIBERATION DU 18 mars 2025 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE : 2025 AFFECTATION RESULTAT EN 2024	Nombre de membres en exercice 11 Nombre de membres présents 8 Nombre de suffrages exprimés 11 Votes pouvoirs 03 Contre 0 Pour 11 Date de la convocation 25/02/2025 Séance du 18/03/2025 à 19 heures
------------------------------------	---	---

Le 18 mars 2025, réuni sous la présidence de M Pascal BONVENTRE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M BOVENTRE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, TLUI donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		236 638,78 €		27 863,07 €	- €	264 501,85 €
Opérations de l'exercice	192 763,33 €	185 800,26 €	180 224,22 €	110 322,14 €	372 987,55 €	296 122,42 €
Totaux	192 763,33 €	422 439,06 €	180 224,22 €	138 185,21 €	372 987,55 €	560 624,27 €
Résultat de clôture (=CA)		229 675,73 €	42 039,01 €			187 636,72 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2020 moins 1068/2021

Besoin de financement	42 039,01 €	au compte 001 investissement dépenses BP 2025
Excédent de financement		au compte 001 investissement recettes BP 2025
Restes à réaliser	77 371,70 €	Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/21 et BP/22
Besoin de financement des restes à réaliser	77 371,70 €	
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	119 410,71 €	
Excédent total de financement		

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 119 410,71 € au compte 1068 Investissement BP 2025, avec émission titre de recette.

110 265,02 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2025

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations MM.

"Après échanges entre les conseillers, il est procédé au vote"

Vote : Unanimité

5- Délibération Approbation du budget primitif commune 2025.

COMMUNE DE VARINFROY - Commune de Varinfroy - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	77 683,64	197 094,26
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	77 371,70	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 42 039,01	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	197 094,26	197 094,26
VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	289 897,24	179 632,22
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Resultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 110 266,02
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	289 897,24	289 897,24
	TOTAL DU BUDGET (4)	486 991,49	486 991,49

"Après échanges entre les conseillers, il est procédé au vote"

Vote : Unanimité

Question sur l'amortissement :

Sur les articles 2804183/040 en invs recette la somme de 5 254.00€ et l'article 281532/04 invs recette pour 249.30€

Réponse de la Trésorerie :

Quelque soit la strate démographique de la commune, les subventions d'équipement versées par cette dernière doivent être obligatoirement amorties.

Vous devez par conséquent chaque année amortir la subvention versée au SMOTHD dans le cadre de l'installation de la fibre jusqu'à apurement.

S'agissant du compte 21532 » réseaux assainissement », un mandat a été imputé à ce compte en 2005. Peut être une étude, un diagnostic ou la réalisation d'un schéma d'assainissement collectif, impossible de retrouver l'objet de ce mandat. Ce compte qui ne peut être ouvert que dans les communes de moins de 500 habitants pour retracer les dépenses liées au service public industriel et commercial de l'assainissement mis ou non en service, doit être obligatoirement amorti.

6- Délibération Vote des taxes d'imposition pour 2025.

Après exposition des pourcentages, le conseil décide de ne pas augmenter les taux.

Le conseil municipal décide de voter à l'unanimité, pour 2025 les taux suivants :

Foncier bâti	34.60%
Foncier non bâti	37.62%
Taxe d'habitation	17.26%

Vote : Unanimité

7- Délibération subvention pour association.

Le Maire Pascal BONVENTRE propose les subventions pour la Fédération Nationale des Anciens Combattants, Scène en Valois et pour l'Association CLÉS.

"Après échanges entre les conseillers, il est procédé au vote"

Le Conseil municipal décide d'octroyer 150 € à la Fédération Nationale des Anciens Combattants, à l'Association CLÉS 1500 € et Scène en Valois 150 € .

Vote : Unanimité

8- Délibération Révision des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

"Après échanges entre les conseillers, il est procédé au vote"

Vote : Unanimité

9- Délibération nouvelle Convention SMOTHD vidéoprotection et Convention cadre vidéoprotection.

"Après échanges entre les conseillers, il est procédé au vote"

Vote : Unanimité

10- Délibération concernant la taxe d'aménagement 2025 pour enregistrement en 2026.

Le conseil municipal décide le maintien du taux en vigueur en plus de l'exonération des abris de jardin de moins de 20 m2,

"Après échanges entre les conseillers, il est procédé au vote"

Vote : Unanimité

11- Délibération Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service assainissement SPANC assimilés transmis par la Communauté de Commune du Pays de Valois pour l'exercice 2023.

"Après échanges entre les conseillers, il est procédé au vote"

Vote : Contre à l'unanimité

12- Délibération Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés transmis par la Communauté de Commune du Pays de Valois pour l'exercice 2023.

"Après échanges entre les conseillers, il est procédé au vote"

Vote : Contre à l'unanimité

13- Délibération RIFSEEP (CIA-IFSE).

"Après échanges entre les conseillers, il est procédé au vote"

Vote : Unanimité

14- Délibération instaurant la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre de la mise en œuvre d'une labellisation.

"Après échanges entre les conseillers, il est procédé au vote"

Vote : Unanimité

15- Délibération portant adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion de l'Oise.

"Après échanges entre les conseillers, il est procédé au vote"

Vote : Unanimité

16- Délibération portant adhésion à la convention de participation pour le risque santé souscrite par le Centre de Gestion de l'Oise.

"Après échanges entre les conseillers, il est procédé au vote"

Vote : Unanimité

17- Divers

- Projet pour une 8 ème caméra.

Voir avec CITÉOS pour une estimation et ou la caméra pourra être installée.

- Association de pêche.

Le maire propose une année blanche pour le paiement de la redevance pour la location de l'étang, suite aux travaux de déboisement des peupliers, l'accès à l'étang étant inaccessible, nous demanderons à l'association l'entretien de l'étang.

Le conseil à l'unanimité est en accord avec la proposition.

Le maire va demander un entretien avec la société de débardage afin de voir pour la remise en état du chemin communal.

- **Projet voirie gravillonnage bi-couche Chemin des Vergers et Chemin de Gesvres.**
Après échanges entre les conseillers, refus pour le chemin de Gesvres, à revoir ultérieurement pour le chemin des Vergers.

- **Lave-vaisselle professionnel salle des fêtes.**
Nous avons un devis de l'entreprise MATERIEL CH PRO.COM pour la somme de 1 346.66€ HT.
Il s'avère que celui-ci est trop haut pour l'insertion sous l'évier.
D'autres devis sont demandés.

Il est émis l'hypothèse d'augmenter le tarif de la salle des fêtes, le conseil est contre à l'unanimité.

- **Feu d'artifice 14 juillet 2025.**
Le maire propose de reprendre l'entreprise 8 -ème Art pour le feu (2 566.67€ HT en 2024) et la sono pour (300.00€ HT en 2024).

Des devis vont être demandés, le conseil est en accord à l'unanimité.

- **Fête des voisins le vendredi 23 mai 2025.**
L'année dernière la fête des voisins ayant été une réussite, elle sera rééditée cette année, la mairie prendra en charge les boissons.

- **Végétalisation du cimetière et du monument aux morts.**
L'entreprise RIVA a fait un devis pour la végétalisation du cimetière et du monument aux morts ce montant à : pour le cimetière 2 628.00€ HT
Pour le monument aux morts 2 853.00€ HT
Option pour le monument aux morts pour la déconstruction et l'enlèvement des bordures béton 445.00€ HT.
Facture globale 5 481.00€ HT, 6 577.20€ TTC.
Nous allons voir pour des subventions éventuelles, le dossier sera revu à un prochain conseil.

- **Maisons décorées pour Noël et décoration de la salle des fêtes pour Halloween,** la mairie a commandé 4 cartes cadeaux d'une valeur de 50€.

Plus de questions n'étant abordées, la séance est levée à 21h34